



REPORTING FINANCIER BP Aura #39

30 novembre 2023

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?.....</i>	<i>3</i>
1.2. <i>Nos engagements.....</i>	<i>3</i>
1.3. <i>Utilisation de votre épargne.....</i>	<i>3</i>
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....</i>	<i>4</i>
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	<i>4</i>
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	<i>5</i>
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	<i>6</i>
4. LES CREDITS.....	6
4.1. <i>Note méthodologique.....</i>	<i>6</i>
4.2. <i>Vision dynamique</i>	<i>7</i>
4.3. <i>Nature des crédits octroyés.....</i>	<i>8</i>
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....	9
5.1. <i>Le Ratio Brut.....</i>	<i>9</i>
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	<i>10</i>



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

La conjoncture économique est plus difficile, avec des taux de croissance du PIB en baisse ces derniers mois et des niveaux annuels attendus en-dessous de 1% sur 2023 et 2024.

La banque est par nature une bonne observatrice des tendances à l'œuvre et, dans ce contexte devenu plus incertain, nous commençons à noter une forme d'attentisme des chefs d'entreprises face aux décisions d'investissement à venir.

Il y a toutefois un domaine qui reste porteur et c'est, bien heureusement, celui des investissements de transition énergétique et environnementale. Que ce soit par conviction ou par besoin de préserver leur rentabilité ou leur compétitivité, les entreprises investissent de plus en plus massivement dans la transition. A titre d'illustration, nos encours de crédits dépassent pour la première fois la barre des 400 millions d'euros ce mois-ci.

Incontestablement, le modèle original que nous avons mis en place à la Banque de la Transition Énergétique par BP AURA fonctionne et fonctionne bien. Et c'est grâce à vous, grâce à cette épargne que vous avez bien voulu nous confier pour accélérer la transition énergétique de notre région.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année,

- Pierre-Henri GRENIER -

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Énergétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

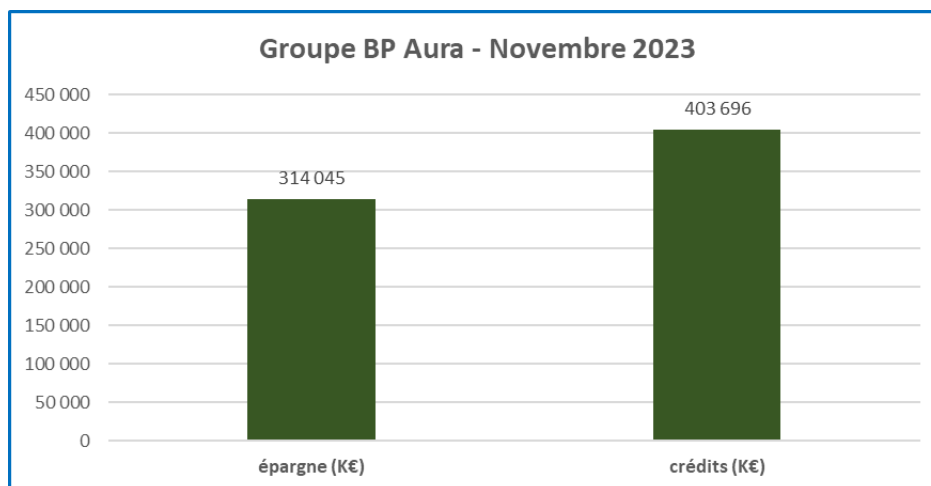
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

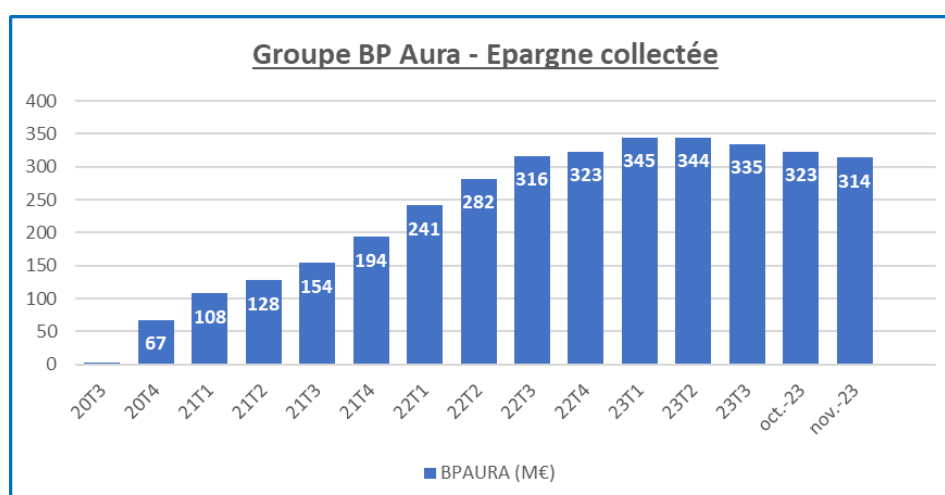
A fin novembre 2023, l'épargne collectée s'est élevée à 314 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 404 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

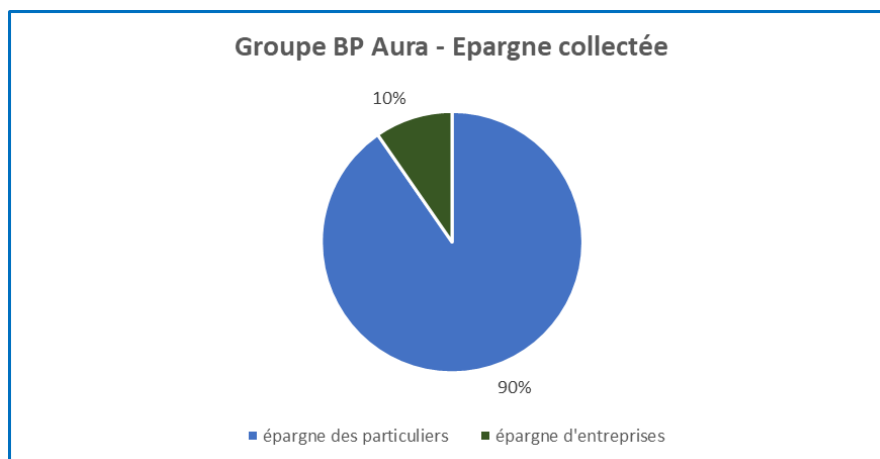
3.1. Vision dynamique

Même si nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 9 000, avec 9 145 épargnants à fin novembre 2023, les montants collectés sont en baisse à 314 millions d'euros contre un plus haut à 350 millions d'euros à fin avril 2023. Cette tendance baissière est le reflet de la conjoncture économique et de l'évolution générale de l'épargne non réglementée des ménages en France.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 90% et auprès d'entreprises pour 10%.



La collecte reste principalement portée par les encours de livrets sociétaires des particuliers.

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	95 918 978 €	3 552 356 €	-7 537 310 €	91 934 023 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	187 458 145 €	9 272 741 €	-13 187 480 €	183 543 406 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	6 240 580 €	1 200 000 €	-180 273 €	7 260 307 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire</i> ¹	639 943 €	12 420 €	-25 949 €	626 413 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	32 531 543 €	1 139 000 €	-2 990 000 €	30 680 543 €
TOTAL	322 789 189 €	15 176 517 €	-23 921 012 €	314 044 694 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

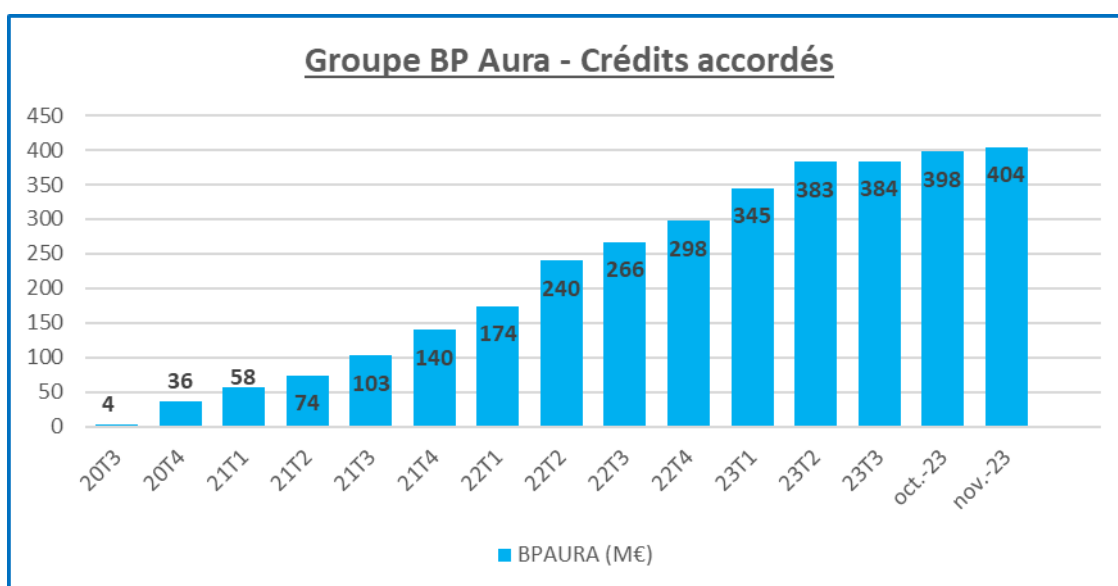
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

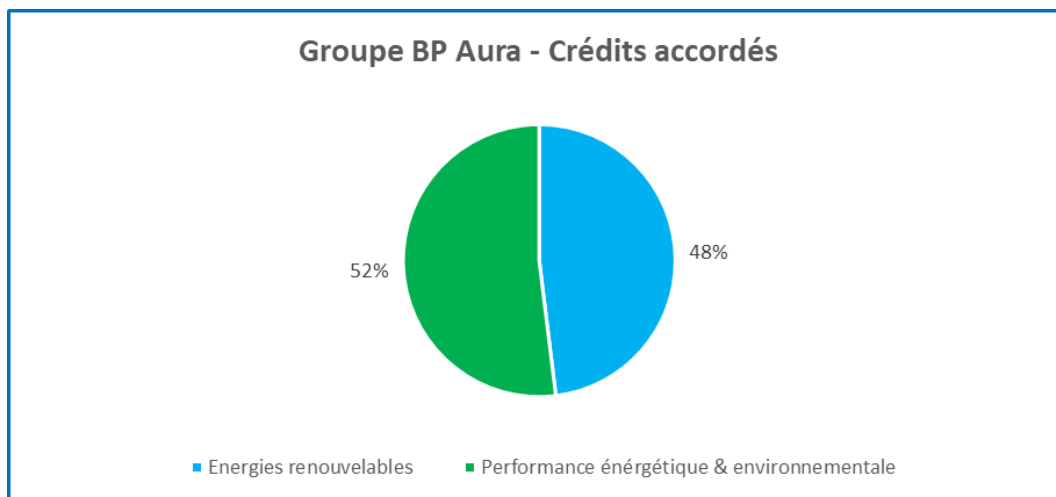
La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes ; elle franchit pour la première fois la barre symbolique des 400 millions d'euros.



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	191 162 409 €	2 323 640 €	-333 281 €	193 281 204 €
Efficacité énergétique	93 575 013 €	3 797 003 €	-1 953 523 €	95 557 342 €
Eco mobilité	60 419 779 €	3 820 404 €	-1 981 778 €	62 300 410 €
Innovation	23 687 624 €	0 €	-147 429 €	23 540 195 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Prévention et maîtrise de la pollution	14 225 339	0 €	-45 495 €	14 179 844 €
Autres	14 746 817	0 €	-64 856 €	14 836 903 €
TOTAL	397 816 982 €	9 941 047 €	-4 526 363 €	403 695 898 €

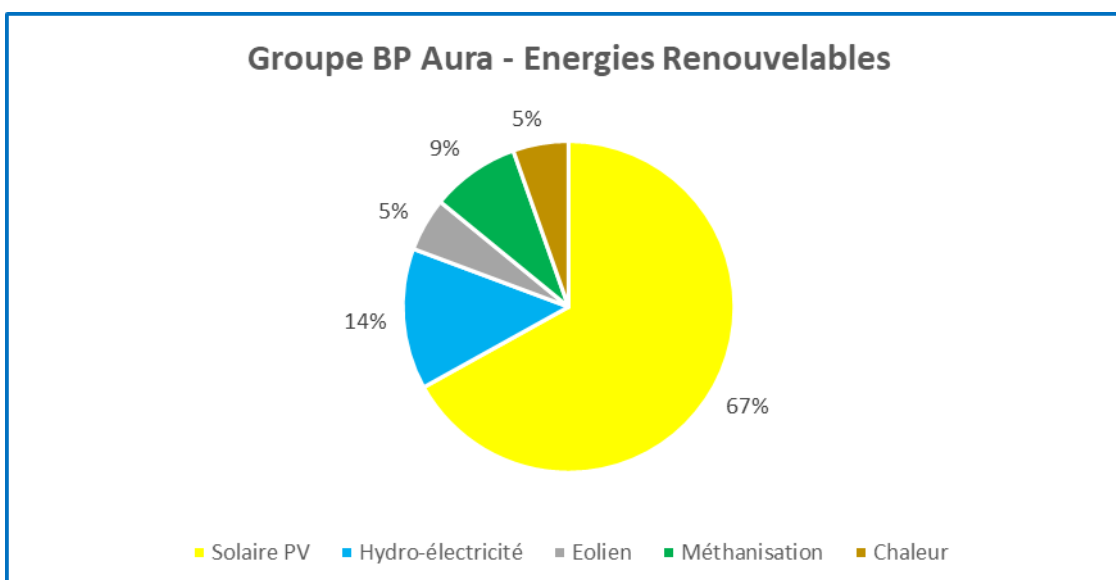
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 48% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moins consommation d'énergie), à 52%.

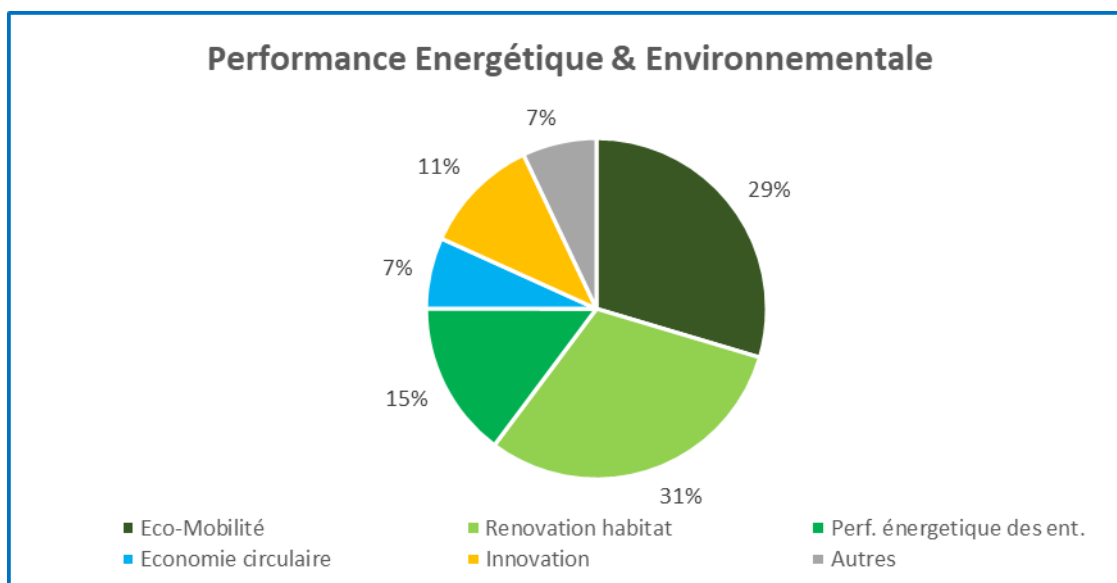


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 7 287 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 67% du montant des projets financés, contre 14% pour l'hydro-électricité, 5% pour les projets éoliens, 9% pour des projets de méthanisation, et 5% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets d'efficacité énergétique, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (29%), rénovation énergétique (31%), performance énergétique des entreprises (15%), économie circulaire (7%) et innovation (11%).

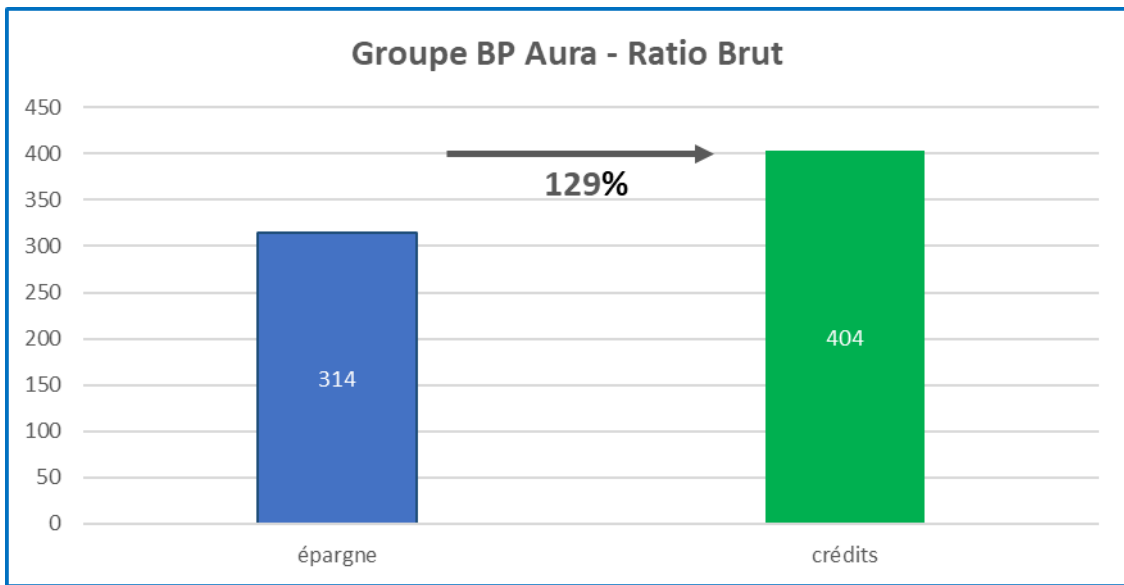


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 129% à fin novembre 2023.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 93% à fin novembre 2023. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

